Noble — Contrée
COMMUNE

ASSEMBLEE PRIMAIRE

Lundi 8 juin 2026
Salle de gymnastique de Venthône

1. Ouverture de l'assemblée

Le président Mathieu Caloz ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux 89 personnes présentes à cette quatorzième assemblée primaire de la Commune de Noble-Contrée.
Conformément à l'art. 7 de la loi sur les communes du 5 février 2004 (ci-après LCo), l'assemblée a comme sujet principal l'approbation des comptes 2025.
Le Conseil communal a réuni l'assemblée dans la salle de gymnastique de Venthône et propose une discussion ouverte en fin de séance.
Il informe que la convocation a été effectuée dans les délais légaux selon les modes de convocation suivants : pilier public, bulletin officiel, site internet www.noble-contree.ch et journal d'informations communal « en commun ».
Le président mentionne les documents que l'assemblée a reçus à l'entrée de la salle, à savoir l'ordre du jour, le procès-verbal de la dernière assemblée primaire ainsi que le fascicule des comptes 2025.
Le président donne connaissance des points de l'ordre du jour conformément à l'art. 10 LCo.
Le mode de convocation n'appelle aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

2. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025

Le président mentionne que le procès-verbal de l'assemblée primaire du 15 décembre 2025, remis à l'entrée de la salle, comprend 5 pages qui en relatent de manière exhaustive les débats.
Il propose d'en retracer uniquement les points principaux, en rappelant que l'ordre du jour portait sur l'approbation du budget 2026 et la présentation du plan financier 2026-2029.
Selon les art. 98 et suivants LCo, le procès-verbal susmentionné est ensuite accepté publiquement et à l'unanimité par l'assemblée. Le président remercie le secrétaire communal de sa bonne tenue.

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00

Noble — Contrée
COMMUNE

3. Lecture des comptes 2025

Conformément aux art. 7 al. 1 et 17 al. 1 let. b LCo, l'assemblée primaire doit se réunir pour accepter les comptes avant le 30 juin 2026. Le président mentionne le message introductif du fascicule des comptes qui a été transmis à l'assemblée et débute la présentation des comptes 2025 en les illustrant par un diaporama informatique. Cette présentation permet à l'assemblée de cerner les éléments essentiels des perspectives financières de notre commune.
Il débute par un aperçu des comptes de fonctionnement et d'investissements. Il mentionne en particulier la marge d'autofinancement de CHF 2'524'432.01, en baisse par rapport aux comptes 2024 en raison de la fin de l'aide cantonale à la fusion d'un demi-million de francs. Il relève également l'insuffisance de financement qui se monte en 2025 à CHF 149'728.14.
Puis il passe la parole au conseiller Romain Lonfat, en charge du dicastère des finances, pour présenter en détail le compte de fonctionnement 2025.
Il relève les principales variations dans les charges et revenus, pour ce qui concerne les postes où la différence est supérieure à CHF 50'000.- par rapport au budget 2025. Il précise les raisons ayant conduit à ces variations, puis souligne avec satisfaction la légère hausse des recettes d'impôts. Enfin, il présente 2 graphiques afin de détailler la répartition des charges de fonctionnement (selon les tâches) de même que celle des revenus (selon les natures).

Le président évoque ensuite les principales dépenses d'investissements 2025, dont le montant total net s'est élevé à CHF 2'674'160.15, soit une augmentation d'environ CHF 400'000.- par rapport au montant budgétisé. Il passe la parole aux membres du Conseil communal afin qu'ils relatent les différents investissements réalisés lors de cet exercice.
La conseillère Géraldine Pouget-Zufferey débute en présentant les dépenses d'investissements qui relèvent du dicastère de la sécurité, des loisirs et des institutions. Elle relève tout d'abord celles qui ont trait au Service du feu, pour ce qui concerne notamment l'achat d'équipements de protection individuelle, d'une pompe haute-pression mobile ainsi que des aménagements effectués dans la caserne du CSP Noble-Contrée. Puis elle évoque les recettes d'investissements en lien avec les abris de protection civile, correspondant à la subvention cantonale accordée dans le cadre de la transformation des locaux de l'Etat-major de conduite communal. Enfin, elle souligne les frais relatifs au réaménagement de la place des 700 à Miège.
La conseillère Daria Torrent mentionne ensuite les dépenses qui concernent les écoles et plus particulièrement l'acquisition d'équipements informatiques, de mobilier scolaire de

noble-contree.ch

Noble — Contrée
COMMUNE

même que les frais d'études et du concours d'architecture liés à la transformation à venir de l'école de Venthône.
Le conseiller Arnaud Solioz en fait de même et détaille les importantes dépenses ayant trait au domaine technique, pour un total avoisinant 2.1 millions de francs. D'une part, il évoque les assainissements routiers effectués en 2025, dont la route cantonale de Montana (plat de Veyras), la route communale de Mandolire et la passerelle piétonne du centre commercial. D'autre part, il relève les investissements consentis pour assurer l'approvisionnement en eau potable de nos villages, avec notamment la facture finale pour la station de potabilisation de Raugea ainsi que des frais liés à des installations de coupe-pression. Enfin, il mentionne les dépenses relatives au traitement des eaux usées, qui correspondent à la ventilation de coûts en lien avec la réfection de routes communales dont celle de la Barmette à Miège.
Le conseiller Justin Métrailler évoque quant à lui les frais liés à l'éclairage public, pour ce qui concerne la modernisation des luminaires en bordure des routes (de la Crêta, de la Barmette et de Clos-Louis à Miège, de Planthey à Venthône et le tronçon cantonal du plat de Veyras) de même que l'amélioration de l'éclairage patrimonial.
Le président termine en décrivant les dépenses d'investissements relatives à l'aménagement du territoire, rappelant les démarches en cours pour la révision globale du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RCCZ).

Le président communique ses conclusions à l'aide d'indicateurs financiers, en présentant l'évolution de la situation financière ainsi que de la dette/fortune par habitant entre 2024 et 2025. Il mentionne que ces comptes satisfaisants confortent le Conseil communal dans ses choix d'une fiscalité douce, du maintien des aides à la famille, du développement des services et infrastructures dédiés à la population ainsi que du maintien des subventions énergétiques et liées à la mobilité.
Le président remercie ses collègues du Conseil de même que les membres de la commission des finances et de l'administration communale, en particulier le Service financier, en relevant le niveau qualitatif du travail effectué.

Le président ouvre la discussion sur les comptes 2025.
M. Sylvain Künzi demande des précisions au sujet du report de charges des années précédentes dans les comptes 2025. Le conseiller Romain Lonfat indique que nous n'avions pas connaissance du manquement de certaines factures à recevoir et que cela devra être résolu par une amélioration dans le suivi.
M. Charles-Henri Waser évoque le retard accumulé par le Service cantonal des contributions pour taxer les personnes physiques et s'interroge vis-à-vis du mode d'estimation des recettes d'impôts communaux. Le président souligne que l'année fiscale 2023 a été entièrement taxée et que des provisions ont été constituées pour les années plus récentes.

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00

Noble — Contrée
COMMUNE

M. Jacques Besse se questionne sur le mode de répartition des frais liés aux travaux effectués à la route cantonale de Montana à Veyras. Suite à la récente révision de la loi cantonale sur les routes, la répartition des coûts de construction et réfection est désormais fixée à 75% pour le Canton et 25% pour les communes intéressées. Le conseiller Arnaud Solioz complète en précisant que les travaux relatifs aux canalisations souterraines sont quant à eux intégralement pris en charge par notre commune.
M. Pascal Chollet fait part de ses interrogations au sujet du tableau des participations communales et de leur mode de comptabilisation. Sur ce même sujet, il demande également des précisions concernant Lienne-Raspille SA, vis-à-vis de la dépréciation non retrouvée, ainsi que pour la Banque Cantonale du Valais. Le président introduit le sujet en évoquant le besoin de financement lié à la concrétisation du projet Lienne-Raspille puis souligne ne pas pouvoir le renseigner pour le solde des questions qui s'avèrent particulièrement techniques.
La réviseuse Mme Anne-Laure Rey, de la Fiduciaire Fidag SA, complète en relevant de mémoire qu'un reclassement a été nécessaire au niveau des participations liées à Lienne-Raspille SA. Le montant avait effectivement été comptabilisé dans la mauvaise rubrique, s'agissant d'un prêt pouvant être converti à terme en capital-actions. Elle revient également sur une précédente demande de M. Charles-Henri Waser liée au retard de taxation du Canton, confirmant que ce constat est partagé par l'ensemble des communes valaisannes.

La parole n'étant plus demandée par l'assemblée, le président propose de passer directement au point 4 de l'ordre du jour.

4. Information sur les crédits supplémentaires (investissements)

Le président revient sur les investissements consentis en 2025 et relève les dépassements par rapport aux montants budgétisés.
Selon l'art. 84 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo), l'assemblée primaire doit être informée des crédits supplémentaires décidés par le Conseil communal, pour ce qui concerne les dépenses d'investissements supérieures de CHF 50'000.- de la rubrique budgétée.

Le président détaille les comptes concernés par ces dépassements :

- 342.5000.00 Jardins publics et places de jeux : dépenses de CHF 51'874.15 (aucun budget prévu) ;
- 615.5010.00 Routes communales : dépenses de CHF 457'918.83 (budget de CHF 40'000.-) ;

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00

Noble — Contrée
COMMUNE

- 615.5010.10 Eclairage public : dépenses de CHF 118'985.45 (budget de CHF 30'000.-) ;
- 710.5030.02 Station ultrafiltration Raugea : dépenses de CHF 791'616.18 (budget de CHF 500'000.-).

5. Rapport de l'organe de contrôle et approbation des comptes 2025

Le président informe l'assemblée que l'organe de contrôle, par la Fiduciaire Fidag SA, a effectué ses contrôles et vérifications entre fin avril et début mai 2026.
Le président passe la parole à la réviseuse Mme Anne-Laure Rey, qui donne lecture du rapport de l'Organe de contrôle relatif aux comptes 2025. En conclusion, elle souligne que la situation financière de notre municipalité est saine et qu'elle a la capacité à faire face à ses engagements. Mme Rey se tient ensuite à disposition de l'assemblée pour d'éventuelles remarques ou questions.
La parole n'étant pas demandée et en vertu de l'art. 17b LCo, le président demande à l'assemblée de se prononcer par main levée sur l'approbation des comptes 2025.
Les comptes 2025 sont acceptés à l'unanimité moins une abstention par l'assemblée.
Le président remercie l'organe de contrôle et le Service financier pour le travail fourni ainsi que l'assemblée pour la confiance témoignée.

6. Divers

Le président introduit ce dernier point à l'ordre du jour par la présentation des différents sujets suivants :

- Règlements communaux sur les eaux : il introduit le sujet en rappelant que notre commune ne respecte actuellement pas le principe dit du « pollueur-payeur ». Puis il établit un état de situation relatif aux avancements dans l'élaboration des règlements sur l'eau potable ainsi que celui sur les eaux à évacuer, qui seront soumis pour approbation lors d'une prochaine assemblée primaire.
- Travaux actuels à la route cantonale de Montana - secteur du rond-point de Veyras : il souligne le bon déroulement de ce chantier d'envergure et indique que les travaux devraient se terminer à la fin du mois de septembre. Puis, dès octobre 2026, il sera nécessaire d'effectuer la réfection d'un court tronçon à l'entrée de la route de l'Eglise.
- Cabinet médical : suite à son inauguration le 31 mars dernier, il relève le bilan positif des premiers mois d'exploitation tiré par les 3 médecins généralistes.

Commune de Noble-Contrée
Avenue St-François 6 – CP 8
3968 Veyras

Informations
027 564 63 00
administration@noble-contree.ch

Horaires du guichet d'accueil
lu au ve : 08 h 00 – 12 h 00
me : 13 h 30 – 18 h 00

Noble — Contrée
COMMUNE

- Dates des prochaines grandes échéances communales : il mentionne la tenue ce samedi 13 juin de la manifestation « Noble-Contrée bouge », puis le programme des festivités prévues le samedi 22 août 2026 à Miège (sessions de cinéma en plein air, rencontre des nouveaux habitants et remise des mérites sportifs) ainsi que la date de la prochaine assemblée primaire le lundi soir 14 décembre prochain.

Le président passe ensuite la parole à l'assemblée pour les questions.

M. Maurice Masserey s'interroge si une disposition est prévue en lien avec l'abreuvage des animaux dans les futurs règlements sur les eaux, vis-à-vis de la facturation des taxes. Le président mentionne que cet élément a déjà été discuté et que des cas particuliers seront dans la mesure du possible pris en compte.
M. Jean-François Despont relève l'attractivité du centre commercial Noble-Contrée mais regrette que divers travaux ne sont pas terminés, près de 8 mois après son ouverture. Il relève entre autres le banc à l'arrêt de bus, le seuil d'entrée au tea-room et à la pharmacie, les dalles de la pergola qui s'avèrent peu stables. Le président souligne que la commune est malheureusement consciente des travaux à finaliser et confirme relancer à maintes reprises et avec peu de succès l'architecte.
M. François Barmaz revient sur ses demandes soumises lors de la dernière assemblée primaire, au sujet de la difficulté de croisement à la route de Mura à Veyras ainsi que de l'installation d'un lampadaire au sentier du Stand. Le président confirme le projet de création d'une place d'évitement à la route de Mura dans le cadre de la construction en cours et relève qu'un contact sera prochainement établi pour aborder la question de l'éclairage public au sentier du Stand.
M. Jacques Besse remercie en introduction le Conseil communal pour le travail fourni pour la commune, où il fait bon vivre. Puis il relève un problème de sécurité routière à l'intersection du chemin des Tsans de la Lé et du sentier de la Contrée à Veyras, vis-à-vis de la mauvaise visibilité des piétons (dont de nombreux écoliers), et propose d'y installer un miroir. Le président prend bonne note de sa demande et indique que notre Police municipale va se pencher sur cette proposition.
M. Michel Berclaz s'interroge au sujet d'une éventuelle reprise de la gérance du restaurant « Le Relais Miégeois ». Le président mentionne avec regret qu'aucune proposition concrète et viable n'a pu être soumise jusqu'alors. Il souligne toutefois qu'une nouvelle agence immobilière a été mandatée dès la fin de ce mois de juin pour tenter d'amener une nouvelle dynamique et de trouver un repreneur.
M. Herbert Cina demande d'une part si la mise en eau des réseaux d'irrigation peut être anticipée avant la mi-avril. Le président précise que seul le secteur de Veyras dépend de la commune, les 2 autres villages étant gérés par un consortage privé d'irrigation. De plus, il relève la difficulté d'avancer la date d'ouverture compte tenu des importants travaux

noble-contree.ch

Noble — Contrée
COMMUNE

préparatifs ainsi que du risque de gel, rappelant à titre d'exemple les conditions climatiques du 17 avril 2025.
M. Herbert Cina évoque également une situation liée à la rupture d'une conduite d'eau à l'intérieur d'une habitation. Le président mentionne qu'il est difficile de répondre sans avoir connaissance du cas en question et propose de prendre contact avec le Service technique.
M. Alain Genoud demande dans quel objectif la commune a racheté les parcelles situées en face de la maison Perretan à Venthône. Le président confirme l'emplacement stratégique de ces terrains au centre du village et souligne qu'aucun projet concret n'a pour l'heure été déterminé.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous les citoyens de leur présence et leur participation ainsi que les personnes ayant œuvré à la mise sur pied de cette assemblée. Il transmet également ses sincères remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres du personnel et des commissions communales, ainsi qu'aux sociétés et associations villageoises. Enfin, il remercie les participants de leur intérêt porté à la chose publique, tout comme leur collaboration, compréhension et confiance témoignée dans les options choisies et les voies suivies pour le développement harmonieux de notre municipalité de Noble-Contrée.
L'assemblée se termine à 21h15 par le partage du verre de l'amitié et l'ouverture de la discussion hors protocole.

ADMINISTRATION COMMUNALE

Mathieu Caloz
Président

Samuel Favre
Secrétaire communal

noble-contree.ch